

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



Master 2ème année mention

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration des Etablissements de Santé
& Parcours Administration du Secteur Social

EN ALTERNANCE

ECOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Master 2ème année mention Administration Économique et Sociale :
 - Parcours Administration des Établissements de Santé (405 heures)
 - Parcours Administration du Secteur Social (405 heures)
- Année universitaire : du 9 septembre 2026 au 2 juillet 2027

Fiche RNCP : 39011

Code diplôme : 13512010

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

✓ Apprentissage

✓ Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Agnès ROCHE, Professeure, Ecole de Droit - UCA

Marion GABORIAU, Maîtresse de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Agnes.ROCHE@uca.fr / Marion.GABORIAU@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 129 demi-journées de présence à l'Ecole de Droit réparties sur un total de 26 périodes d'enseignements ;
- 285 demi-journées de présence en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une culture et de capacités de problématisation en droit et sciences humaines et sociales appliquées au secteur sanitaire et social ;
- Combiner des enseignements juridiques exigeants et des approches de sciences humaines sur les thématiques de la santé, du handicap, de la dépendance, de l'exclusion, de la famille ou de la protection de l'enfance ; mais également donner des outils méthodologiques prisés dans le monde du travail (par des enseignements très pratiques : atelier d'écriture professionnelle, techniques d'enquêtes, note de synthèse, communication orale, GRH, comptabilité et analyse financière).



PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un Master 1 AES ou droit public, à partir d'une licence dans les domaines droit, AES, économie ou gestion, ou encore en sociologie, et après examen du dossier.

DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ce diplôme ont vocation à occuper des postes de direction d'établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux : EHPAD, établissements pour personnes handicapées, établissements et services dans le champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, de l'insertion, structures d'aide à domicile, et des postes d'encadrement dans les secteurs de l'Assurance Maladie et de la protection sociale complémentaire.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer à suivre la formation sans alternance (et s'inscrire administrativement comme "alternant(e) sans contrat" en début d'année) ; cependant, s'il/elle trouve une structure d'accueil, la signature du contrat devra impérativement intervenir **dans les 3 premiers mois de la formation moins un jour**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

MOYENS HUMAINS

Les enseignements sont dispensés par des Enseignant(e)s Chercheur(se)s (Professeurs d'Université, Maîtres de Conférences) ainsi que par des intervenant(e)s extérieur(e)s professionnels issu(e)s de différents services d'activités : Directeur des affaires financières et du contrôle de gestion (CHU), Directrice des Ressources Humaines et affaires médicales, Directrice adjointe de Centre Hospitalier ...

Les modalités de contrôle de connaissances et des compétences sont disponibles sur le site de l'École de Droit : <https://droit.uca.fr/modalites-de-contrôle-des-connaissances-et-des-compétences>

MOYENS MATÉRIELS

Équipements et/ou matériels mis à disposition des apprenant(e)s

Ordinateur, vidéo projecteur, espace documentaire en ligne, logiciel(s) divers, accès à la Bibliothèque Universitaire.

Assistance

Assistance est une plateforme d'aide en ligne accessible pour les étudiant(e)s, les personnels et enseignant(e)s/chercheur(se)s de l'Université Clermont Auvergne sur laquelle une demande peut être générée sous forme de ticket d'assistance concernant divers domaines tels que l'informatique, l'immobilité et la logistique, la sécurité, la téléphonie :

- en visitant le portail sur <https://ent.uca.fr/core/support> et remplir un formulaire ;
- en envoyant un mail à l'adresse support.dsi@uca.fr

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Les alternant(e)s sont encadré(e)s et accompagné(e)s par leur tuteur/tutrice enseignant(e) et leur maître de stage. Les contrats et les attestations d'assiduité sont disponibles sur la plateforme Studea.

Le Centre de Service

L'UCA a mis en place une assistance dédiée et assurée par des étudiant(e)s ; en plus du Centre d'Aide de l'établissement, les étudiant(e)s peuvent contacter le Centre de Service pour exposer leurs problèmes. Le Centre de Service aide les personnes à trouver rapidement les réponses à leurs questions et aiguille leurs demandes vers les interlocuteurs les mieux à même d'y répondre :

- par téléphone : 04 73 40 64 07
- par mail : support@uca.fr

MASTER MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE - 2ème année
Parcours AES (Administration des Etablissements de Santé) et ASS (Administration du Secteur Social)
405 heures de présence universitaire du 09/09/2026 au 02/07/2027

Septembre 26		Octobre 26		Novembre 26		Décembre 26		Janvier 27		Février 27		Mars 27		Avril 27		Mai 27		Juin 27		Juillet 27		Août 27		Septembre 27	
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Mar	1	Jeu	S4	1	Dim	Toussaint	1	Ven	J. de l'An	1	Lun	1	Jeu	S12	1	Sam	1	Mar	1	Jeu	1	Dim	1	Mer
2	Mer	2	Ven		2	Lun		2	Sam		2	Mar	2	Ven		2	Dim	2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Jeu
3	Jeu	3	Sam		3	Mar		3	Dim		3	Mer	3	Sam		3	Lun	3	Jeu	3	Sam	3	Mar	3	Ven
4	Ven	4	Dim		4	Mer		4	Lun		4	Jeu	S8	4	Dim	4	Mar	4	Ven	4	Dim	4	Mer	4	Sam
5	Sam	5	Lun		5	Jeu	S8	5	Mar		5	Ven		5	Lun	5	Mer	5	Sam	5	Lun	5	Jeu	5	Dim
6	Dim	6	Mar		6	Ven		6	Mer		6	Sam		6	Mar	6	Jeu	6	Dim	6	Mar	6	Ven	6	Lun
7	Lun	7	Mer		7	Sam		7	Jeu	S1	7	Dim		7	Mer	7	Ven	7	Lun	7	Mer	7	Sam	7	Mar
8	Mar	8	Jeu	S5	8	Dim		8	Ven		8	Lun		8	Jeu	8	Sam	8	Mar	8	Jeu	8	Dim	8	Mer
9	Mer	9	Ven		9	Lun		9	Sam		9	Mar		9	Ven	9	Dim	9	Mer	9	Ven	9	Lun	9	Jeu
10	Jeu	10	Sam		10	Mar		10	Dim		10	Mer		10	Sam	10	Lun	10	Jeu	10	Sam	10	Mar	10	Ven
11	Ven	11	Dim		11	Mer	Armist.	11	Lun		11	Jeu	S9	11	Dim	11	Mar	11	Ven	11	Dim	11	Mer	11	Sam
12	Sam	12	Lun		12	Jeu	S9	12	Mar		12	Ven		12	Lun	12	Mer	12	Sam	12	Lun	12	Jeu	12	Dim
13	Dim	13	Mar		13	Ven		13	Mer		13	Sam		13	Mar	13	Jeu	13	Dim	13	Mar	13	Ven	13	Lun
14	Lun	14	Mer		14	Sam		14	Jeu	S2	14	Dim		14	Mer	14	Ven	14	Lun	14	Mer	14	Sam	14	Mar
15	Mar	15	Jeu	S6	15	Dim		15	Ven		15	Lun		15	Jeu	15	Sam	15	Mar	15	Jeu	15	Dim	15	Mer
16	Mer	16	Ven		16	Lun		16	Sam		16	Mar		16	Ven	16	Dim	16	Mer	16	Ven	16	Lun	16	Jeu
17	Jeu	17	Sam		17	Mar		17	Dim		17	Mer		17	Sam	17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mar	17	Ven
18	Ven	18	Dim		18	Mer		18	Lun		18	Jeu	S10	18	Dim	18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer	18	Sam
19	Sam	19	Lun		19	Jeu	S10	19	Mar		19	Ven		19	Lun	19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu	19	Dim
20	Dim	20	Mar		20	Ven		20	Mer		20	Sam		20	Mar	20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Ven	20	Lun
21	Lun	21	Mer		21	Sam		21	Jeu	S3	21	Dim		21	Mer	21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Sam	21	Mar
22	Mar	22	Jeu	S7	22	Dim		22	Ven		22	Lun		22	Jeu	22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Dim	22	Mer
23	Mer	23	Ven		23	Lun		23	Sam		23	Mar		23	Ven	23	Dim	23	Mer	23	Ven	23	Lun	23	Jeu
24	Jeu	24	Sam		24	Mar		24	Dim		24	Mer		24	Sam	24	Lun	24	Jeu	24	Sam	24	Mar	24	Ven
25	Ven	25	Dim		25	Mer		25	Lun		25	Ven	S11	25	Dim	25	Mar	25	Ven	25	Dim	25	Mer	25	Sam
26	Sam	26	Lun		26	Jeu	S11	26	Mar		26	Ven		26	Lun	26	Mer	26	Sam	26	Lun	26	Jeu	26	Dim
27	Dim	27	Mar		27	Ven		27	Mer		27	Sam		27	Mar	27	Jeu	27	Dim	27	Mar	27	Ven	27	Lun
28	Lun	28	Mer		28	Sam		28	Jeu	S4	28	Dim		28	Mer	28	Ven	28	Lun	28	Mer	28	Sam	28	Mar
29	Mar	29	Jeu		29	Dim		29	Ven		29	Lun		29	Jeu	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29	Mer
30	Mer	30	Ven		30	Lun		30	Sam		30	Mar		30	Ven	30	Dim	30	Mer	30	Ven	30	Lun	30	Jeu
31		31	Sam		31			31	Dim		31	Mer		31		31	Lun			31	Sam	31	Mar		

Périodes universitaires	405 h
Examens en Contrôle Continu uniquement	

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise	Soutenances
Pour les stages : Périodes en entreprise possible	Présence possible de l'alternant(e) en entreprise (+2 mois après la soutenance)

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

Semestre 3 (195 heures)	Volumes horaires
UE 3A : Administration des établissements sanitaires	75h
Les établissements de santé	25h
Financement des établissements de santé	15h
Responsabilité des établissements	20h
Responsabilité des établissements - TD	15h
UE 3B : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h
Analyse financière	15h
GRH	25h
GRH - TD	15h
UE 3C : Outils de professionnalisation	65h
Note de synthèse dans le secteur sanitaire	15h
Anglais	15h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1	15h
Techniques d'enquêtes	20h
Semestre 4 (210 heures)	Volumes horaires
UE 4A : Outils de direction	60h
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h
Certification, évaluation, qualité	20h
Certification, évaluation, qualité - TD	10h
UE 4B : Action de l'Etat	40h
Handicap, vieillesse et action publique	25h
Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	15h
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	30h
Communication orale dans le secteur sanitaire	15h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2	15h
UE 4D : Stage / Alternance	80h
Encadrement du rapport de stage ou d'alternance	80h

Les enseignements sont intégralement évalués en contrôle continu.
Seul le rapport d'alternance donne lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 405 heures

Semestre 3 (175 heures)	Volumes horaires
UE 3A : Questions sociales	55h
Acteurs du social	25h
Psychosociologie du travail	30h
UE 3B : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h
Analyse financière	15h
GRH	25h
GRH - TD	15h
UE 3C : Outils de professionnalisation	65h
Anglais	15h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1	15h
Techniques d'enquêtes	20h
Note de synthèse professionnelle dans le secteur social	15h

Semestre 4 (230 heures)	Volumes horaires
UE 4A : Insertion, famille, dépendance et action publique	100h
Enfance, famille et action publique	20h
Enfance, famille et action publique - TD	10h
Handicap, vieillesse et action publique	25h
Approche sociale du handicap et de la vieillesse	15h
Exclusion, insertion et action publique	20h
Exclusion, insertion et action publique - TD	10h
UE 4B : Recherche et pratique professionnelle	30h
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	15h
Communication orale dans le secteur social	15h
UE 4C : Stage / Alternance	100h
Encadrement du rapport de stage ou d'alternance	100h

Les enseignements sont intégralement organisés en contrôle continu.
Seul le rapport d'alternance donne lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 405 heures

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Parcours	Tarif horaire	Volume horaire	Montant
AES	16,80 €	405 heures	6 804 €
ASS	16,80 €	405 heures	6 804 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités). Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er juin 2026 (12,31 € brut/heure soit 1 867,02 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur cette formation de Master 2, c'est le taux de rémunération 2ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51% du SMIC (952,18 € bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles	61% du SMIC (1138,88€ bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles (IDCC/SMC plus favorable)	100% du SMIC (1867,02 € bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles (IDCC/SMC plus favorable)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC (1212,56 € bruts)	80% du SMIC (1493,62 € bruts)	100% du SMIC (1867,02 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>

Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



**FORMASUP
AUVERGNE**